

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice <b>11</b> Présents <b>6</b> Votants <b>9</b>	<b>L'AN DEUX MIL DIX-SEPT Le VENDREDI 30 JUIN à 8 HEURES</b>
Date de convocation <b>21/06/2017</b>	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>M. Michel LOMMIS, Maire</b>  <b>Étaient présents : M. LOMMIS, Mmes SADOc et LASKRI, M. BELEY, Mme MICHEL, M. THIRANT</b>  <b>Absents excusés : M. JOUIN (pouvoir à M. LOMMIS), M. JAKOBY (pouvoir à Mme SADOc), Mme COURTAIS, M. LEBAR, Mme DUCOUDRÉ (pouvoir à Mme LASKRI).</b>
Date d'affichage <b>30/06/2017</b>	
Secrétaire de séance : Mme SADOc	

La séance est ouverte à 8 heures une minute.

### **ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

#### **Installation du bureau :**

Mme SADOc est nommé secrétaire.

Conformément au Code électoral, le bureau est présidé par M. le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus jeunes, M. BELEY et Mme MICHEL et les 2 conseillers municipaux les plus âgés présents, à savoir Mme LASKRI et M. THIRANT.

#### **Élection du délégué :**

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

M. LOMMIS est candidat.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	9
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	6
 Nombre de suffrages obtenus par M. LOMMIS	 8

M. Michel LOMMIS a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

#### **Élection des suppléants :**

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Mme SADOc, M. BELEY et Mme MICHEL sont candidats.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	9
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	6
Nombre de suffrages obtenus par Mme SADOc	8
Nombre de suffrages obtenus par M. BELEY	9
Nombre de suffrages obtenus par Mme MICHEL	9
Mme SADOc, M. BELEY et Mme MICHEL ont été proclamés élus au 1 <sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.	

La séance est levée à 8 h 18.